

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
=====

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

=====

DECRET N° 2015-0002/P-RM DU 08 JAN 2015

METTANT FIN AUX FONCTIONS DU PREMIER MINISTRE  
ET DES AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;


**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sur présentation par le Premier ministre de la démission du Gouvernement, les dispositions du Décret N°2014-0249/P-RM du 05 avril 2014 portant nomination de Monsieur Moussa MARA en qualité de Premier ministre et du Décret N°2014-257/P-RM du 11 avril 2014 modifié par le Décret N°2014-362/P-RM du 27 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement sont abrogées.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le 08 JAN 2015

Le Président de la République

  
**Ibrahim Boubacar KEÏTA**